



PARAMÈTRES DE CAMPAGNE

Il existe des exigences spécifiques que vous devez respecter lorsque vous planifiez la campagne de charité sur le lieu de travail de votre organisation. Veuillez les consulter ci-dessous :

1. Parité, exclusivité et prédominance des bénéficiaires désignés

Conformément à l'accord conclu avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, seuls les bénéficiaires désignés – Partenaires Santé et Centraide United Way – peuvent être présentés dans les communications et les événements, et sont les seuls organismes de bienfaisance invités aux événements de la CCMTGC.

2. Distribution des fonds

Tous les fonds recueillis lors d'événements de sensibilisation, de campagnes ou inter-organisationnels sur le lieu de travail seront partagés entre les bénéficiaires désignés selon une formule convenue.

Important



Les fonds des événements ne peuvent pas être affectés à d'autres organismes de bienfaisance enregistrés (ORC). Conformément à l'accord entre le Secrétariat du Conseil du Trésor et Centraide CCMTGC, tous les fonds de l'événement sont alloués aux bénéficiaires désignés.

3. Licences

Selon votre province, les activités de jeux de bienfaisance, telles que les tirages et le bingo, nécessitent une licence. Vous devez consulter votre gestionnaire local de la CCMTGC pour déterminer et obtenir les licences requises et assurer le traitement adéquat des fonds recueillis.

4. Reçus de charité

Des conditions spécifiques doivent être respectées pour qu'un reçu de charité puisse être remis. Dans la CCMTGC, seuls les événements entre pairs peuvent donner lieu à des reçus de charité. Si

vous n'êtes pas certain que l'événement ou l'un de ses aspects soit éligible pour un reçu de charité, contactez votre gestionnaire local de la CCMTGC pour obtenir des conseils.

5. Plateformes événementielles

Vous devez consulter votre gestionnaire local de la CCMTGC pour déterminer quelles plates-formes d'événements en ligne seront utilisées. Vous devrez probablement aussi consulter l'équipe de sécurité informatique de votre organisation pour vous assurer que tout le monde peut accéder aux plateformes.

Note



Vous n'êtes pas autorisé à créer ou à utiliser des plateformes web qui ne sont pas proposées par votre gestionnaire local de la CCMTGC sans autorisation préalable.

6. Sécurité des données

Toute plateforme numérique utilisée pour accueillir un événement doit héberger les données au Canada et se conformer à la directive relative à la résidence des données électroniques.

Questions ?



Contactez l'équipe du bureau national au team-equipe@gcwcc-ccmtgc.com